



الهيئة العامة للأرصاد وحماية البيئة
The General Authority Of Meteorology and Environmental Protection

Quatrième Réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement et Réunion préparatoire des hauts experts en environnement

Rapport final de la Réunion des Ministres



**Siège de l'ISESCO, Rabat, Royaume du Maroc
13 Chaabane 1438 H / 10 mai 2017**

Rapport final de la Quatrième Réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement

1. Le Bureau exécutif islamique pour l'Environnement a tenu sa quatrième réunion, au niveau ministériel, le 13 Chaaban 1438 H, correspondant au 10 mai 2017, au siège de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) à Rabat.
2. La séance d'ouverture a été tenue, sous la présidence de S.E. Dr Khalil bin Mosleh Al-Thaqafi, Président de l'Instance générale de la Météorologie et de la Protection de l'Environnement au Royaume d'Arabie Saoudite, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement et en présence de S.E. Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO, de S.E. M. Lahcen Daoudi, Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des Affaires générales et de la Gouvernance au Royaume du Maroc, de S.E. l'Ambassadeur Muhammad Naeem Khan, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) pour les Sciences et la Technologie, de leurs Excellences, les membres du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, et de nombreux ambassadeurs d'Etats islamiques accrédités à Rabat.
3. Au début de la séance d'ouverture et après lecture de versets du Saint Coran, S.E. Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO a prononcé une allocution dans laquelle il a souhaité la bienvenue à leurs Excellences, les membres du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, en saluant les efforts consentis par S.E. Dr Khalil bin Mosleh Al-Thaqafi, Président de l'Instance générale de la Météorologie et de la Protection de l'Environnement au Royaume d'Arabie Saoudite, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, en vue de promouvoir l'action islamique commune en matière d'environnement et de développement durable. Il a, en outre, exprimé ses vifs remerciements et son appréciation pour le soutien constant apporté par le Royaume d'Arabie Saoudite tant à la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement qu'au Bureau exécutif islamique pour l'Environnement. Dans son allocution, le Directeur général a souligné le développement soutenu qu'a connu l'action islamique commune en matière d'environnement et de développement durable, quinze ans après la tenue de la Première Conférence islamique des Ministres de l'Environnement, traduit par la diversité et l'importance des thèmes soumis à la

quatrième réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement ; le but étant de renforcer la solidarité islamique, la coopération et la coordination entre les Etats membres dans les secteurs les plus vitaux et les plus influents dans le renforcement des capacités pratiques, scientifiques et technologiques pour la protection de l'environnement, et la réalisation du développement durable, tout en souhaitant à cette réunion de réaliser les objectifs escomptés.

4. Par ailleurs, S.E. Dr Khalil bin Mosleh Al-Thaqafi, Président de l'Instance générale de la Météorologie et de la Protection de l'Environnement au Royaume d'Arabie Saoudite, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, a prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé sa joie pour la tenue de cette quatrième Réunion au siège de l'ISESCO. A cet égard, il a salué les efforts dévoués de S.E. Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO, dans l'activation du rôle du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement et dans la bonne coopération ainsi que le soutien apporté au renforcement de l'action islamique commune tout en soulignant l'importance du rôle assumé par le BEIE dans le soutien aux efforts des Etats islamiques dans le traitement des questions de l'environnement, la réalisation du développement durable et la préparation de la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement. Dans cette veine, il a invité les membres du Bureau à élaborer des recommandations s'adaptant aux exigences actuelles et futures de l'action islamique commune en matière d'environnement et de développement durable.
5. Ensuite, S.E. l'Ambassadeur Muhammad Naeem Khan, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) pour les Sciences et la Technologie a prononcé une allocution dans laquelle il a transmis les salutations de S.E. le Secrétaire général de l'OCI au Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, reconnaissant à leur juste valeur les efforts de S.E. Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO, dans la bonne préparation de cette réunion qui s'inscrit dans le cadre des préparatifs pour la 7^{ème} Conférence islamique des Ministres de l'Environnement. A cet égard, il a souligné que les Etats membres de l'OCI accordent de plus en plus d'intérêt au traitement des questions liées au changement climatique et ses impacts notamment la multiplication des inondations, l'élévation du niveau des mers, le réchauffement et la sécheresse, ce qui limite la capacité de ces Etats à réaliser le développement durable pour leurs peuples. Pour faire face à ces risques, il convient, a-t-il ajouté, de fédérer les efforts et de promouvoir la coopération entre les Etats membres pour mettre en œuvre les recommandations issues de la Conférence des parties sur le changement climatique et leurs engagements à cet égard, ainsi que l'application de la Vision de l'eau de l'OCI 2025, tout en saluant le rôle que peut assumer l'ISESCO dans la promotion de la coopération entre les Etats membres et les institutions de l'OCI dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la réalisation des Objectifs de Développement durable dans le cadre des Villes vertes.

6. Par ailleurs, S.E. M. Lahcen Daoudi, Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des Affaires générales et de la Gouvernance au gouvernement marocain a prononcé une allocution dans laquelle il a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, saluant à cet égard les efforts de S.E. Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO dans la promotion de l'action islamique commune en matière d'environnement. A cet égard, il a souligné le caractère important des questions soumises à la réunion, en tête desquelles le Projet de création de l'Académie islamique pour l'Environnement et le Développement durable dont le ministère de tutelle marocain intensifie ses efforts, en coopération et en coordination avec la direction générale de l'ISESCO, pour sa concrétisation, souhaitant que les travaux de cette réunion aboutissent à des décisions et des recommandations effectives pour la réalisation du développement durable au profit des Etats membres.
7. Au début de la session de travail principale, le Vice-président du Bureau et le Rapporteur de la Réunion ont été élus comme suit:
 - Le Vice-président : République du Cameroun
 - Le Rapporteur : Malaisie.

De même, il a été procédé à l'adoption du projet d'ordre du jour et du projet de programme de la réunion dans leurs versions ci-jointes.

8. Après avoir suivi les exposés présentés concernant les documents soumis aux regards du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, notamment le rapport présenté par la délégation du Royaume du Maroc sur la création de l'Académie islamique pour l'Environnement et le Développement durable, et tenant compte desdits documents et des recommandations de la Réunion des hauts experts en environnement à leur égard, le Bureau a pris les décisions suivantes :
9. **Adopter le « Rapport du Directeur général sur les efforts de l'ISESCO dans le domaine de l'environnement et du développement durable dans l'intervalle entre les 6^{ème} et 7^{ème} sessions de la CIME »,** en tenant compte des observations du Bureau exécutif islamique à leur égard ; **Inviter** le Directeur général de l'ISESCO à poursuivre ses efforts en matière de protection de l'environnement et de développement durable, en coordination et en concertation avec les parties compétentes dans les Etats membres et les instances nationales, régionales et internationales compétentes, afin de réaliser les objectifs de développement durable ; **Appeler** les Etats membres à améliorer la mise à profit des programmes des institutions et instances internationales compétentes et des mécanismes de financement y afférents ; **Saluer** le rôle que le Royaume d'Arabie Saoudite déploie dans la mise en œuvre de l'Agenda islamique pour le développement durable, ainsi que le généreux soutien financier qu'il apporte à la tenue des sessions

respectives de la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement et du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, ce qui a grandement contribué à leur succès et à réaliser les objectifs escomptés ; et **Recommander** à la 7^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement de l'adopter.

10. S'inspirer du « document d'orientation sur les Villes vertes et leur rôle dans la réalisation des objectifs du développement durable » lors de l'élaboration des plans nationaux y afférents ; **Saluer** les efforts déployés par les Etats membres ayant adopté la planification et le développement urbains durables ; **Inciter** les autres Etats membres à faire de la planification urbaine durable une priorité dans leurs politiques respectives et à instaurer les mesures juridiques nécessaires à l'organisation des projets de la construction écologique, tout en respectant les meilleures pratiques internationales et la croissance soutenue des villes au cours des décennies à venir ; **Recommander** de promouvoir la coopération et l'échange des expériences réussies en matière de création des Villes vertes, et ce, afin de renforcer la capacité d'adaptation des villes actuelles aux changements climatiques, et **Appeler** les Etats membres à adopter les politiques des villes intelligentes et durables dans les bâtiments, l'énergie, les moyens de transport, le recyclage des déchets, l'utilisation de l'eau, ainsi que la protection des forêts et leur prévention contre l'exploitation à des fins d'urbanisation et à renforcer les capacités des gouvernements locaux dans ce domaine ; **Charger** l'ISESCO de mettre en place un « **programme de célébration des capitales islamiques de l'environnement et du développement durable** » et d'en assurer la supervision, et l'appeler à élaborer la conception dudit programme et ses mécanismes de mise en œuvre et à le présenter à la prochaine session de la CIME, en coordination avec la Présidence du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement ; et **Recommander** à la 7^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement de l'adopter.

11. Adopter le « Rapport sur les étapes de la mise en place du Conseil de l'eau de l'OCI et ses Termes de référence », en tenant compte des observations du Bureau exécutif à ce sujet ; **Saluer** les efforts consentis par l'OCI et la Conférence islamique des Ministres chargés de l'Eau dans la mise en place dudit Conseil et de ses Statuts et la détermination de ses Termes de référence et ses mécanismes d'action ; **Appeler** les Etats membres à soutenir l'action dudit Conseil dans la mise en œuvre des programmes liés au secteur de l'eau, afin de promouvoir la gestion des ressources en eau et renforcer l'adaptation aux changements climatiques dans le monde islamique ; **Inviter** l'OCI et l'ISESCO à assurer la coordination de l'action commune en matière d'eau en vue de soutenir l'action du Conseil à la lumière de la « **Stratégie de gestion intégrée des ressources en eau dans le monde islamique** » et de la « **Vision de l'Eau de l'OCI 2025** », et ce, afin de réaliser la sécurité en eau dans les pays islamiques ; et **Recommander** à la 7^{ème} session de la CIME de l'adopter.

- 12. Approfondir** la réflexion sur la proposition de mise en place d'une « **Commission mixte de l'OCI pour le Développement durable (OCI-CDD)** », en se contentant d'activer à ce sujet les mécanismes en place de l'OCI et de ses institutions affiliées, et en premier lieu le BEIE ; et **Recommander** à la 7^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement d'adopter cette proposition.
- 13. Adopter le « Rapport sur les efforts de l'ISESCO durant la 22^{ème} session de la Conférence des parties sur le changement climatique et préparation à la 23^{ème} session de la Conférence »**, en tenant compte des observations du Bureau exécutif à ce sujet ; **Saluer** le rôle de l'ISESCO dans l'élaboration et l'activation de la Déclaration islamique sur la protection de l'environnement et le développement durable, ainsi que sa promotion dans le cadre de la participation du monde islamique à la COP 21 de Paris ; **Se féliciter** des efforts de l'ISESCO dans l'activation des résolutions des Conférences des parties sur le changement climatique à travers la mise en œuvre des programmes et activités y afférents au profit des Etats membres, ainsi que de ses efforts dans la préparation de la COP 22 de Marrakech ; **Inciter** les Etats membres à renforcer davantage l'action commune afin d'activer les accords liés aux changements climatiques et à la limitation de leurs effets, et à réaliser les projets susceptibles d'assurer l'adaptation requise dans ce domaine ; et **Recommander** à la 7^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement de l'adopter.
- 14. Adopter le « Rapport sur le progrès accompli pour la création de l'Académie islamique pour l'Environnement et le Développement durable »** ; **Remercier** le Royaume du Maroc des efforts incessants qu'il déploie pour réaliser ce grand projet académique et de développement, ainsi que des mesures logistiques et techniques prises à la lumière de la nouvelle vision de l'Académie, concernant la mise à disposition d'un siège pour l'Académie et la mise en place de son organigramme et de son programme d'action ; **Appeler** les parties compétentes au Royaume du Maroc à collaborer avec l'ISESCO afin de poursuivre les mesures pratiques nécessaires à la création de l'Académie islamique pour l'Environnement et le Développement durable ; et **Recommander** à la 7^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement de l'adopter.
- 15. Adopter le « Rapport d'étape sur le Prix du Royaume d'Arabie Saoudite pour la gestion environnementale dans le monde islamique »** ; **Réitérer** ses remerciements et sa gratitude au Serviteur des Deux Saintes Mosquées d'avoir bien voulu créer ce Prix et d'avoir aimablement accepté d'en élargir la portée pour qu'il englobe le monde islamique, et charge l'ISESCO d'en assurer le Secrétariat général afin d'ancrer le large concept de la gestion environnementale et de promouvoir le développement durable dans les Etats du monde islamique ; **Saluer** les efforts de l'ISESCO et de l'Instance générale de la

Météorologie et de la Protection de l'Environnement au Royaume d'Arabie Saoudite dans le lancement effectif dudit Prix au niveau du monde islamique dans son actuelle édition 2016-2017 ; **Se féliciter** du rôle de l'ISESCO dans sa prise en charge du Secrétariat général dudit Prix, la prise des mesures organisationnelles et techniques pour la mise en œuvre de son Plan médiatique et la supervision académique et technique de son arbitrage, et ce, en coopération et en collaboration avec l'Instance générale de la Météorologie et de la Protection de l'Environnement au Royaume d'Arabie Saoudite ; **Proposer** d'instaurer, en plus des catégories du Prix du Royaume d'Arabie Saoudite pour la gestion environnementale dans le monde islamique, une cinquième catégorie intitulée : « **hommage à la meilleure ville islamique respectueuse de l'environnement** », en promotion de la création des Villes vertes dans le monde islamique, conformément au document d'orientation sur les Villes vertes et leur rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable, et charger le Secrétariat général du Prix d'examiner cette proposition et d'en élaborer une conception avant de la présenter au Comité supérieur du Prix et à la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement pour adoption.

16. Adopter le « Rapport sur la création de la Commission mixte sur le Plan exécutif de la Stratégie d'atténuation et de gestion des risques des catastrophes naturelles dans les Etats membres » ; Prendre note des réunions tenues et des résultats obtenus à ce sujet depuis la 6^{ème} session de la CIME ; **Inviter** le Bureau exécutif islamique pour l'Environnement à approfondir la réflexion sur la création de la Commission mixte sur le Plan exécutif de la Stratégie d'atténuation et de gestion des risques des catastrophes naturelles dans les Etats membres, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, et à présenter une proposition à ce sujet à la 7^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement.

17. Adopter le « projet d'amendement du Règlement intérieur du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement » et le « projet de Règlement intérieur de la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement », en tenant compte des observations des membres du Bureau exécutif ; et **Recommander** à la 7^{ème} Conférence islamique des Ministres de l'Environnement d'adopter les deux projets susmentionnés.

18. Adopter le « projet d'ordre du jour de la 7^{ème} Conférence islamique des Ministres de l'Environnement », dans sa version ci-jointe ; approuver de tenir la Conférence les 25 et 26 octobre 2017 au siège de l'ISESCO à Rabat, Royaume du Maroc ; **Inviter** l'ISESCO à prendre toutes les mesures préparatoires nécessaires à la tenue de ladite Conférence, en coopération avec l'Instance générale de la Météorologie et de la Protection de l'Environnement au Royaume d'Arabie Saoudite, et en coordination avec l'Organisation de la Coopération islamique et les parties compétentes au Royaume du Maroc ; **Charger** le Directeur général de l'ISESCO ainsi que le Président du Bureau exécutif islamique pour

l'Environnement, de soumettre une demande à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, le sollicitant de bien vouloir placer la 7^{ème} Conférence islamique des Ministres de l'Environnement sous son Haut Patronage et de bien vouloir charger Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, Présidente de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, de présider la séance d'ouverture de la Conférence.

- 19.** A l'issue de ses travaux, le Bureau exécutif a adressé un message de remerciements et de gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Maroc, pour le soutien qu'il n'a eu de cesse de fournir à la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement, au Bureau exécutif islamique pour l'Environnement et à l'ISESCO dans le but de promouvoir davantage l'action islamique commune dans le domaine de l'environnement et pour la Haute sollicitude dont il entoure le projet civilisationnel parrainé par le Royaume du Maroc, relatif à la création de « l'Académie islamique pour l'Environnement et le Développement durable » en vue de consolider la solidarité islamique dans divers domaines et promouvoir l'action islamique commune à tous les niveaux.
- 20.** Le Bureau exécutif a également adressé un message de remerciements et de gratitude au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al-Saud, en reconnaissance du soutien incessant apporté par le Royaume d'Arabie Saoudite à la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement et au Bureau exécutif islamique pour l'Environnement qui en est issu. Il lui a exprimé, de surcroît, ses vifs remerciements pour avoir accepté d'étendre la portée du (Prix du Royaume d'Arabie Saoudite pour la gestion environnementale) pour inclure le monde islamique tout entier ; et de charger l'ISESCO d'en assurer le Secrétariat général, en vue d'améliorer la recherche scientifique, académique et administrative dans les domaines de l'environnement et promouvoir l'action islamique commune en la matière.